

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**
**REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**
**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE**
**ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX**

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 18

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

- o Pour : 22
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul:0

Date de convocation :
Le 9 septembre 2025

Date d'affichage :
Le 9 septembre 2025

DELIBERATION N° :
DC/2025-09-15/03

OBJET DE LA SEANCE :
SEMAD de la Jeune Loire
(Yssingeaux)
Rapport d'activité 2024

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre,

*A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gladys DURIEUX)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline. M. TOURON Jean-Marc donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard. M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2019-04-15/08 en date du 15 avril 2019 approuvant l'adhésion et la participation de la Communauté de Communes à la SEMAD de la Jeune Loire (SEM Abattage et découpe de l'abattoir d'Yssingeaux).

A cet effet, il précise que conformément à la réglementation, la SEMAD de la Jeune Loire a transmis à la Communauté de Communes son rapport d'activités 2024 détaillant le fonctionnement de ce service au cours de l'année écoulée, et propose au Conseil Communautaire d'en prendre connaissance :

- Activité de la structure (tonnages) :

	Tonnage						Evolution
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Bovins	896	943	937	897	927	922	-0.5%
Veaux	442	412	385	351	333	311	-6.6%
Ovins	134	148	131	108	105	108	+2.85%
Caprins	8	9	7	6	2	2	
Équides	18	15	15	11	13	10	-23.07%
Porcs	1132	1198	1352	1218	1261	1232	-2.30%
Coches	512	517	527	634	629	695	+10.49%
Cervides	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	
total	3 142	3 252	3 354	3 227	3 272	3 281	0.27%

AR Prefecture

- Finances 2024 :

- Chiffre d'affaires : 1 704 638 €

	2023	2024	variation
Chiffre d'affaires	1 567 054	1 704 638	+8.78%
Achats et la variation des stocks	242 696	202 313	-16.63%
Autres charges et charges externe	296 548	317 393	+7.03%
Impôts et taxes	172 442	177 411	+2.88%
Salaires et traitements	506 283	626 177	+23.68%
Charges sociales	169 472	213 746	+26.13%
Amortissements	121 402	183 846	+51.44%
Autres charges	27 343	72 937	NS
Provisions dépr clients	48 439	0	NS
Résultat exploitation	2 489	-42 440	NS

- Résultat exercice : + 7 718,51 €

- Classement abattoir : B2 pour les trois chaines d'abattage

- Faits marquants 2024 :

- Ouverture d'un atelier de découpe
- Compensation RN88 : achat d'équipements : 71 655 € (transpalette, table et chariot inox, compresseur, cisaille...) – subvention Région : 28 662 € / matériels pour l'atelier de découpe : 87 004,00 € – subvention Région : 34 801 €
- Refus d'assurance de l'assureur actuel de la SEMAD (+ 17 000 € par rapport à 2024)

- Perspectives :

- Nécessité de reprendre les groupes froids
- Structure vieillissante du bâtiment situé en centre-ville (problème de voisinage) : investissement sur site ou construction d'un nouveau site en périphérie ? Lancement d'une étude de faisabilité portée par la CC des Sucs avec cofinancements des actionnaires de la SEMAD, dont HPVc.

- Projets 2025 :

- Nécessité de reprendre les groupes froids.
- Structure vieillissante du bâtiment situé en centre-ville (problème de voisinage) : investissement sur site ou construction d'un nouveau site en périphérie -> Lancement d'une étude de faisabilité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend note du rapport d'activités 2024 de la SEMAD de la Jeune Loire à laquelle la Communauté de Communes adhère,
- n'émet aucun avis particulier à la lecture de ce rapport.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gladys DURIEUX
Secrétaire de séance,

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le